



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD  
MRC DU DOMAINE-DU-ROY  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX  
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

Que le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 à 19h00 qui se tiendra à la salle communautaire Gaston Vallée, située au 72, boulevard de la Montagne, sur la demande de dérogation mineure suivante.

**IMMEUBLE VISÉ :**

15 chemin Mon-Chez-Nous  
Lot 5 008 559, cadastre du Québec

**NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE**

Règlement de zonage 2018-621, article 105 constructions et usages principaux ;

- Grille des spécifications 507, zone 8V, réduire la marge de recul avant à 1.82 mètres plutôt que 8.0 mètres ;

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance relativement à cette demande. Afin de permettre à toute personne intéressée de s'exprimer à l'égard de cette demande, la Municipalité de Chambord met en place les mesures temporaires suivantes. Toute personne intéressée devra transmettre ses commentaires par courriel à l'adresse électronique [info@chambord.ca](mailto:info@chambord.ca) ou par la poste au 1526 rue Principale Chambord Québec G0W 1G0 et ce, au plus tard le 2 juillet 2021 à 12 h 00. Le secrétaire-trésorier fera la lecture aux membres du conseil de chacun des commentaires reçus avant la prise de décision.

**DONNÉ À CHAMBORD, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DE JUIN DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN**

La secrétaire-trésorière adjointe

Valérie Martel